Image not found or type unknown

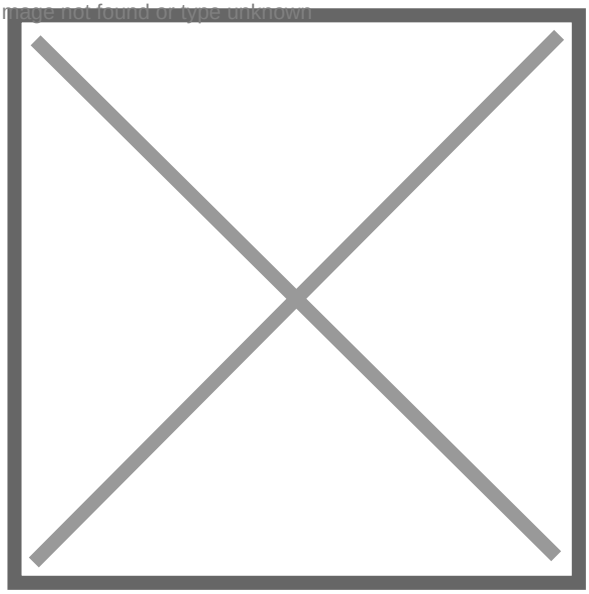

Peut on obtenir une regularisation apres 10ans de presence en fra

Par **lunis**, le **08/03/2010** à **21:32**

Bonjour,
cela fait 10ans que je suis en france de nationalité algerienne , entrer en france en 2000 actuellement en situation irreguliere , g entrepris des demarches aupres de la prefecture par rapport a mes années de presence en france sachant que g pas de declaration d impot de fiche de paye ou quitance de loyer et autres a mon nom.
LES PREUVES QUE JE POSSEDE SONT: 1 attestation de mon passage chez "EMMAUS" de 2001 a 2004
un passport avec le visa et date d entrer en france
temoignage par ecrit des gens ....

ECEQUE C SUFFISANT???

MERCI DE ME REPONDRE

Par **ouahmed**, le **08/03/2010** à **21:54**

je vien de relire votre 2eme message
a ma connaissance les preuves que vous avez sont pas suffisante

les temoignage ecrit pour les prefectures sont pas une preuve suffisante et de poids car pour eux tous le monde peut faire sa,

je vous rassure que moi aussi javais jamais eu de fiche de paye,ni d'impots,ni quittance a mon nom; parcontre j'ai fait beaucoup de demande et jai gardé tous les papiers de la prefecture,ainsi que jai eu beaucoup de courier

je vous conseil d'allez voir chez emmaus sil peuvent vous faire des attestation dhebergements de 3 ou 6 mois pour bien justifie vous 3ans passé chez eux

vous avez quoi comme dautre preuves?

ya des prefectures qui demande 2preuves officielle par AN a base d'une tous les 6mois ya certaine demande plus,sache que l'article 6.1 de l'accord franco-algerien du 11 juillet 2001 qui donne droit a un titre de sejour a un algerien qui justifie une presence de plus de 10ans en france, **il faut justifie par tous moyens mais il faut quelle soie convainquante aussi**

a tu un email?

Par **lunis**, le **08/03/2010** à **22:01**

voici mon mail
derwiche38@hotmail.fr

Par **ouahmed**, le **08/03/2010** à **22:06**

saha
je vais te rajouté sur msn

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés